

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3262

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 37

I. – À l’alinéa 8, supprimer les mots :

« , selon la taille des effectifs des entreprises et dans les administrations publiques, ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par la phrase suivante :

« Le décret peut prévoir des dates d’application différentes selon les effectifs des entreprises ou pour les personnes publiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.